



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

09 JUILLET 2018

Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 02 juillet 2018
Date d'affichage : 20 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, et le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM J.C. DEMENUS – M. JACOBBERGER - C. LOUVIOT – F. LUPFER – J. PAOLI – B. PY – T. SEGUIN : adjoints, A.M. CHOQUET – S. DUJIN - A. GAVORY - M. HEQUET – C. HOTTINGER - A. IPPONICH – C. LAMBOLEY – F. LIECHTELE - P. PARISOT – L. PHILIPPE – T. SCHLUMBERGER - A. SEGUIN - C. TOITOT – E. WROBEL – C. WURTHELE

Pouvoirs : S. COLLILIEUX a donné pouvoir à M. JACOBBERGER

Absents : Mmes MM. C. AUGÉY - M. PELTIER – M. SEGURA

M. Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire a demandé une minute de silence suite au décès de M. Lucien BERTHEL. Puis elle a donné lecture des remerciements : suite à décès de M. Bernard DIEUDONNÉ et Mme Marie-Louise PAUTOT née TAICLET. L'association « mouvement du nid » grâce à la Maison de la Négritude, la marche des survivants (es) a été une réussite.



VENTE DE BOIS SUR PIED HORS DOMAINE ONF

L'entreprise DEMESY est intervenue pour couper du bois chez un particulier dans le quartier de la Côte Poras. Une parcelle communale contiguë nécessitait un déboisement mais se situait en dehors du domaine géré par l'ONF. L'entreprise DEMESY a fait une offre d'achat du bois sur pied pour 1 150 €. Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette offre d'achat et autorise Madame le Maire à procéder au recouvrement de cette vente.



MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR UNE ACTIVITE D'HEBERGEMENT DE CHEVAUX EN FIN DE CARRIERE

L'Association les Crins de l'Espérance, souhaite mettre en place une activité d'accueil de chevaux en fin de carrière ou maltraités. Elle a sollicité la commune pour une mise à disposition d'un terrain. Madame le Maire envisage de leur proposer le terrain situé dans le quartier du Plain (parcelle ZR 01) qui avait déjà été loué, dans le cadre d'un bail rural, pour une activité équestre. La location dans le cadre d'un bail rural ne semble pas appropriée dans l'immédiat. Une mise à disposition gratuite, assortie de plusieurs conditions pourrait avoir lieu dans le cadre d'un commodat. Une durée de 2 ans semble adaptée pour ce démarrage d'activité. Les conditions énumérées par Madame le Maire ont été complétées par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le principe d'une mise à disposition gratuite de la parcelle ZR01 sous forme de commodat à l'Association les Crins de l'Espérance, pour 2 années avec les conditions suivantes :

- entretien et maintien de l'espace en état,
- pas de construction en dur sur la parcelle,
- des clôtures suffisamment fiables pour éviter la divagation des animaux (proximité de la route),
- La libération de l'espace au moment des feux d'artifice du 14 juillet pour usage de parking,
- une limitation de la densité d'animaux,



ACHAT TERRAIN VOIRIE IMPASSE COTE COULY

M. et Mme Hosatte ont souhaité clôturer leur propriété au Ban de Champagney. A l'occasion du bornage, il est apparu la nécessité de régulariser l'usage d'une surface de 63 centiares, utilisée de fait comme espace de retournement au bout de l'impasse (parcelle C 1596) et deux espaces d'un total de 12 centiares pour élargissement de la voie à l'entrée de l'impasse (parcelles C 1744 et C 1743).

M. et Mme Hosatte proposent une cession gratuite de ces 75 centiares. Les frais des actes seraient pris en charge par la commune.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la proposition d'achat de terrain dans les conditions proposées et mandate Madame le Maire pour mettre en œuvre toutes les démarches utiles à l'aboutissement de cet achat



ACHAT TERRAIN VOIRIE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE L'AVENUE D'ALSACE ET DU CHEMIN DU LAC

Pour l'aménagement du carrefour du Chemin du Lac et de l'Avenue d'Alsace, la commune a besoin d'acquérir environ 7m² de terrain appartenant à M. Dervieux (riverain). M. Dervieux a donné son autorisation pour réaliser les travaux sur son terrain. La cession pourra être officialisée à l'issue du chantier. La Commune prendrait en charge les frais de bornage et les frais d'acte. Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la proposition d'achat de terrain dans les conditions proposées et mandate Madame le Maire pour mettre en œuvre toutes les démarches utiles à l'aboutissement de cet achat.



CREATION DE CYCLES DE TRAVAIL POUR LES POSTES D'ATSEM

Le changement de rythmes scolaires a entraîné une réorganisation des horaires de travail des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) qui oblige la commune en tant qu'employeur à définir des cycles de travail (un premier cycle concerne les 36 semaines de période scolaire et un autre cycle concerne les semaines hors temps scolaire). L'avis du Comité technique du Centre de Gestion a été sollicité et obtenu le 5 juillet 2018.

Les ATSEM de l'école maternelle du centre, qui travaillent à temps complet, connaissent un premier cycle en période scolaire de 39 h hebdomadaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h à 11h45 puis de 12h45 à 18h45. Un second cycle a lieu pendant des vacances scolaires pour des journées de 8h à 12h30 et de 13h à 17h50 : 3 journées pour chaque petites vacances et 6 pour les grandes vacances et 3 journées pour la préparation de la rentrée.

Le premier cycle de travail en période scolaire de l'ATSEM à temps complet de l'école maternelle Aimé Cachot comprend 39 heures hebdomadaires les lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 8h à 11h30 et de 12h45 à 18h, le mercredi de 8h à 12h. Pour le second cycle, qui concerne 4 semaines pour les petites vacances et 3 semaines pour les grandes vacances, la durée hebdomadaire est de 28h (du lundi au jeudi, de 8h15 à 12h15 et de 13h à 16h).

Pour l'agent technique à temps non complet le premier cycle en temps scolaire comprend 28h40 hebdomadaires lundi, jeudi et vendredi de 8h10 à 11h30 et de 12h55 à 16h30, le mardi de 8h10 à 11h30 et 12h55 à 17h30. Le second cycle comprend une semaine de préparation de rentrée de 21h avec 3 journées de 8h15 à 15h15 et de 13h à 16h.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et l'avis du comité technique, valide les cycles de travail des ATSEM pour le 1^{er} septembre 2018 et mandate Madame le Maire pour leur mise en application.



RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données) désignation d'un délégué à la protection des données

Le règlement européen sur la protection des données personnelles s'impose désormais à tout organisme qui collecte des données personnelles (adresse, courriel, téléphone, date de naissance...) pour le besoin de ses activités. En tant que collectivité, nous collectons et traitons ce genre de données pour différents usages et nous devons respecter un certain nombre de règles pour protéger les données (accord des personnes lors de la collecte, règles transparentes sur la durée et les modes de conservation, le droit à modification ou suppression pour les usagers...). La première étape de l'application de ce règlement est de désigner un délégué à la protection des données.

Plusieurs solutions ont été évaluées, il ressort que la proposition de mutualisation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 ») semble la plus adaptée, sachant que le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Il propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données.

Suite à l'exposé de Madame le Maire et après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- de mutualiser ce service de mise en conformité avec la réglementation sur la protection des données avec le CDG 54,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le Délégué à la Protection des Données (DPD) du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.



BAPTEME DE RUES

Plusieurs voies de Champagny n'ont pas encore de nom. Suite à l'évocation de cette question lors d'un précédent Conseil Municipal des propositions sont faites pour en nommer 5 :

Au Chérimont, les 2 voies desservant les habitations seront nommées : Impasse du Chérimont et Chemin des Fermes.

Aux ballastières, la rue partant du rond-point vers le camping : Rue du Titan.

Sur la zone des Champs May : la voie desservant les entreprises derrière GESTAMP : Rue Sieur de Gensanne.

Chemin menant au parcours santé à côté de « La villa bleue » : Allée Sainte-Barbe.

La rue du Bermont présente l'inconvénient d'être coupée en son milieu par le passage à niveau ce qui génère quelques désordres avec l'usage des GPS. La proposition de modifier le nom de la partie haute de la rue du Bermont (soit rue de la combe ou rue de la vierge du Bermont...) sera évoquée avec les habitants de cette rue. La décision reviendra au Conseil Municipal quand la concertation aura eu lieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer les 5 voies suivantes : impasse du Chérimont, Chemin des fermes, rue du Titan, allée Sainte-Barbe et rue Sieur de Gensanne et mandate Madame le Maire pour mettre en œuvre les formalités nécessaires à la mise en œuvre de ces noms de voie.



SUBVENTIONS AUTOMATIQUES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal a examiné les subventions versées habituellement aux associations, (les subventions attribuées sur projet seront examinées au prochain Conseil Municipal). Au budget primitif de 2018 la somme de 22 000 € a été votée pour toutes les subventions aux associations. Les subventions attribuées en 2017 sont les suivantes :

ASSOCIATIONS	2017
Amicale du personnel	4700,00
Addim	92,00
Transhepathes	30,00
Adot	30,00
AFM Haute-Saône	30,00
Cancer	30,00
Adapei	30,00
Mucoviscidose	30,00
V. Hauy	30,00
Nafsep	30,00
Prévention routière	33,00
Croix rouge	122,00
ADMR	763,00
ELIAD	237,00
Abstinence et fraternité	84,00

Donneurs de sang	84,00
Vie libre	84,00
Veuves civiles	260,00
Restos du Cœur	153,00
Secours catholique	763,00
Route des Abolitions	2000,00
Délégués éducation nationale	75,00
Cheveux d'argent	80,00
France Alzheimer	30,00
Mistigrif	30,00
Les Bons Vivants	500,00
Sous/TOTAL	10 330,00 €

Les discussions ont porté sur la subvention à l'amicale du personnel qui pourrait être revue en 2019 afin de réintégrer son montant ou une partie de ce montant dans le nouveau régime indemnitaire qui sera défini d'ici là. La subvention à l'association « Les bons vivants » est questionnée en raison de la diminution du nombre d'adhérents. Etant donnée l'arrivée d'une nouvelle Présidente, la subvention est reconduite pour 2018 mais fera l'objet d'une réévaluation en 2019

La subvention à Mistigrif n'a plus d'objet, elle sera donc supprimée.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité décide de reconduire les subventions de 2017 à l'exception de la subvention à Mistigrif qui est supprimée et charge Madame le Maire de mettre en œuvre le versement de ces subventions.

Points divers :

Madame le Maire a présenté le Bilan du mois de juin pour la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme.

Madame le Maire a présenté un projet pédagogique des écoles de Ronchamp sur le carillon de Champagny + visite de la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme et transmis les remerciements des organisateurs à la commune.

Madame le Maire informe les conseillers de la tenue d'une réunion de démarrage des travaux pour l'aménagement du carrefour au Ban le 19 juillet après-midi, suivie d'une réunion avec les riverains à 17h sur le site.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la bonne avancée du bâtiment des ateliers municipaux qui devrait être livré dans le courant de l'été. Concernant l'équipe technique, Madame le Maire explique le choix de ne pas renouveler les contrats des personnes qui avaient été recrutées, dans le cadre des contrats aidés, par le besoin de faire le point, d'abord sur les tâches réelles que nous souhaitons conserver en interne, puis sur les tâches que nous aurions intérêt à externaliser. Dans cette phase transitoire, nous allons faire appel à des entreprises (AIIS, structure d'insertion pour la tonte de certains espaces) pour alléger la charge de travail d'une équipe réduite. Plusieurs Conseillers municipaux s'inquiètent d'une volonté d'externaliser les services techniques. Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une solution transitoire. Le choix de réembaucher du personnel (et de réinvestir dans du matériel parfois coûteux) ou d'externaliser certains travaux à des entreprises sera fait sur de bons motifs, après analyse claire.

Madame le Maire informe aussi le Conseil Municipal de la nécessité de mettre à jour le régime indemnitaire des agents (RIFSEEP) et qu'un travail est en cours, qui devra aboutir en fin d'année pour être appliqué en 2019.

Madame le Maire rappelle le démarrage du chantier de jeunes volontaires internationaux, organisé en collaboration avec la CCRC et le Centre de Beaumotte. Elle appelle les volontaires à proposer un accueil en famille pour certains moments du séjour, en particulier les repas du soir. Sont rappelées les dates du repas international, inauguration du square André et Marie Thérèse Olivier.

Des boîtes à livres sous forme d'anciennes cabines téléphoniques devraient être installées dans les prochains mois à Champagny.

Pour le 13 et 14 juillet, un appel aux volontaires parmi les membres du Conseil Municipal est lancé pour assurer la sécurité du parking.

Concernant la Trésorerie de Champagny Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la DDFIP semble maintenir son projet de fermeture. Des concertations sont en cours avec la CCRC pour mettre en œuvre des actions à la rentrée.

Le Bulletin Municipal est disponible pour être distribué.

Madame le Maire évoque devant le Conseil Municipal sa volonté d'instaurer pour 2019, une taxe communale sur les consommations finales d'électricité. La délibération est à prendre avant le 15 octobre pour une mise en application en 2019. La commission des finances se réunira à la rentrée pour étudier cette question, en plus de quelques décisions modificatives nécessaires pour une décision en CM à la fin septembre.

A la remarque de Madame Toitot qu'aucun élu n'était présent à l'ouverture du marché qui s'est tenu aux Ballastières le dimanche 4 juillet, il a été répondu qu'aucune invitation officielle n'avait été faite. Néanmoins, plusieurs adjoints et conseillers se sont rendus au marché dans la matinée.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 20 heures 25**

**Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE**